

Orthophonistes : Les orientations de l'UNCAM pour les négociations conventionnelles



Dans un contexte général d'évolution maîtrisée de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie), l'UNCAM souhaite que les négociations conventionnelles avec les représentants de la profession d'orthophoniste s'orientent vers 3 grands axes :

- améliorer l'accès aux soins d'orthophonie en renforçant les mesures mises en place en faveur d'une meilleure répartition géographique ;
- améliorer la prise en charge des patients en valorisant mieux certains actes répondant à des enjeux de santé publique et permettant un meilleur suivi des publics les plus fragiles et en renforçant les actions de dépistage ;
- aménager le texte conventionnel afin de l'adapter aux dernières évolutions législatives et réglementaires et de les accompagner.

Pour la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), ces propositions vont dans le sens des évolutions souhaitées par la profession, même si des efforts importants doivent être consentis. Elle indique également que l'accès aux soins orthophoniques peut être facilité par une meilleure répartition démographique si les mesures d'incitation le sont vraiment. Et restera vigilante sur la question des évolutions

tarifaires.

© 2017 Les Echos Publishing